

SAGES

SYNDICAT DES AGREGES
BP 101

13262 MARSEILLE CEDEX 07

Comptes annuels au 31/12/2015

.

.

Sommaire

DESIGNATION	NOTES	PAGES
Documents de synthèse		
Bilan		3
Compte de résultat		5
Annexe		
Principes, règles et méthodes comptables	20	8
Notes sur l'actif		8
Immobilisations	31	8
Divers	35	8
Notes sur le passif		9
Fonds associatifs et réserves	40	9
Dettes	43	9
Notes sur le compte de résultat		9
Produits d'exploitation	50	9
Autres informations	60	9
Détail des postes		
Actif		12
Divers	35	12
Passif		12
Fonds associatifs et réserves	40	12
Compte de résultat		12
Produits d'exploitation	50	12
Charges d'exploitation	51	12



Documents de synthèse

BILAN ACTIF

		Note	Exercice N, clos le :				
			31/12/2015	31/12/2014			
			Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement					
		Frais de développement					
		Concessions, brevets et droits similaires					
		Fonds commercial (1)					
		Autres immobilisations incorporelles					
		Immobilisations incorporelles en cours					
		Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	31				
		Constructions					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles							
Immobilisations grevées de droit							
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES(2)	Immobilisations en-cours						
	Avances et acomptes						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	T.I.A.P						
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Autres titres immobilisés					
		Prêts					
		Autres immobilisations financières					
		Total (I)					
	COMPTES DE RÉGULARISATION	CRÉANCES (3)	Participations				
			Créances rattachées à des participations				
			T.I.A.P				
			Autres titres immobilisés				
		DIVERS	Prêts				
			Autres immobilisations financières				
Total (II)							
COMPTES DE RÉGULARISATION	STOCKS	Charges constatées d'avance (3)					
		Total (II)		5 494		5 494	6 554
	DIVERS	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)					
		Primes de remboursement d'obligations (IV)	36				
		Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL (I à V)			5 494		5 494	6 554	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes		(3) Part à + 1 an			
Engagements reçus		Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre					

BILAN PASSIF

		Note	31/12/2015	31/12/2014
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	FONDS PROPRES			
	Fonds associatifs sans droit de reprise			
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves		6 554	7 165
	Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		-1 060	-610
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS			
	Fonds associatifs avec droit de reprise	40		
	Apports			
	Legs et donations			
	Subventions d'investissement sur biens renouvelables par l'organisme			
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
	Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (commodat)				
Total (I)			5 494	6 554
FONDS DEDIES	Sur subventions de fonctionnement	41		
	Sur autres ressources			
Total (II)				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	42		
	Provisions pour charges			
	Total (III)			
DETTES (1)	Emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43		
	Dettes fiscales et sociales			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes			
	Instrument de trésorerie			
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (1)	44		
Total (IV)				
Ecarts de conversion passif		(V) 44		
TOTAL GENERAL (I à V)			5 494	6 554
Engagements donnés				
Renvois	(1) Dont à plus d'un an			
	Dont à moins d'un an			
	(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques			

COMPTE DE RESULTAT

				Note	31/12/2015	31/12/2014
Nombre de mois de la période					12	12
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 - France	2 - Exportation	Total	Total
	Ventes de marchandises					
	Production vendue	biens				
		services				
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET (4)					
	Production stockée					
	Production immobilisée					
	Subventions d'exploitation					
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges					
	Cotisations				2 210	2 900
Dons				70	70	
Legs et donations						
Autres produits						
Total des produits d'exploitation (1) (I)				50	2 280	2 970
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
	Variation de stock (marchandises)					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
	Autres achats et charges externes (3)				2 160	3 580
	Impôts, taxes et versements assimilés					
	Salaires et traitements					
	Charges sociales					
	Dotations aux amortissements sur immobilisations					
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations					
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant					
	Dotations aux provisions					
	Autres charges				1 180	
Total des charges d'exploitation (2) (II)				51	3 340	3 580
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					-1 060	-610
OPERATIONS EN COMMUN	Excédent attribué ou déficit transféré (III)			52		
	Déficit supporté ou excédent transféré (IV)					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations			53		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
	Autres intérêts et produits assimilés					
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
	Différences positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des produits financiers (V)						
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			54		
	Intérêts et charges assimilées					
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)						
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)					-1 060	-610

COMPTE DE RESULTAT

		Note	31/12/2015	31/12/2014
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	55		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			
	Total des produits exceptionnels (VII)			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	56		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions			
	Total des charges exceptionnelles (VIII)			
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				
(IX)	Impôts sur les bénéfices	58		
(X)	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	59		
(XI)	Engagements à réaliser sur ressources affectées			
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)			2 280	2 970
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)			3 340	3 580
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges) (15)			-1 060	-610

Renvois	(1)	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	(2)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	(3)	Dont crédit bail mobilier		
		Dont crédit bail immobilier		

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
Total			
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel Bénévole		
Total			



Annexe

Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

La loi n° 2008-789 du 20 août 2008, portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail, introduit dans le Code du Travail une obligation pour les organisations syndicales d'établir des comptes annuels à compter du 01/01/2009.

Le Conseil National de la Comptabilité (CNC) a été saisi par le Ministère du Travail, des Relations Sociales, de la Famille et de la Solidarité, afin de déterminer les règles comptables applicables à l'établissement de ces comptes annuels.

L'objectif poursuivi par l'avis du CNC du 3 septembre 2009 est de permettre aux organisations syndicales de fournir la meilleure information financière aux utilisateurs et aux adhérents, et en particulier pour s'assurer de l'usage de leurs cotisations.

Par ailleurs, s'agissant de la certification des comptes, le seuil de ressources à partir duquel cette certification est obligatoire, a été fixé à 230.000 euros. Pour le calcul des ressources sont pris en comptes le montant des subventions, des produits de toute nature liés à l'activité courante, les produits financiers ainsi que les cotisations nettes de reversement à d'autres organisations syndicales en vertu de conventions ou de statuts.

Le Syndicat des Agrégés du Supérieur n'est pas, à la clôture de l'exercice 2015, concerné par la certification.

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

Les organisations syndicales appartiennent au secteur non lucratif. A ce titre, le résultat comptable positif est appelé " excédent" et le résultat négatif " déficit".

Aucune distribution des excédents ne peut être faite auprès des adhérents, les excédents sont soit affectés en réserve, soit maintenus en report à nouveau.

Note 31 - Immobilisations

Le SAGES ne possède pas d'immobilisation à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Certains biens nécessaires au fonctionnement du syndicat et ayant un caractère d'immobilisation au sens comptable, tels les ordinateurs ou logiciels, sont possédés à titre personnel par les membres du bureau du SAGES, et en aucun cas facturés au syndicat.

Note 35 - Divers

Le Syndicat des Agrégés du Supérieur (SAGES) est un syndicat catégoriel qui ne syndique que les professeurs de l'enseignement secondaire appartenant au corps des professeurs agrégés, titulaires de l'agrégation par concours.

Il s'agit donc un syndicat constitué pour l'essentiel de fonctionnaires de la fonction publique d' Etat, mais il peut syndiquer des adhérents ayant choisi le secteur privé lors de l'obtention de l'agrégation.

Créé en 1996, le SAGES a eu à l'origine pour vocation de ne syndiquer que les professeurs agrégés titulaires sur un poste dans l'enseignement supérieur (PR.AG). Il est désormais ouvert à tout professeur titulaire de l'agrégation par concours, exerçant dans l'enseignement supérieur ou secondaire, ou détaché auprès d'une autre administration.

il est constitué d'un bureau national et de délégués académiques.

La vocation du syndicat est de défendre les intérêts moraux et matériels de ses membres et en particulier de faire respecter les statuts relatifs à l'agrégation : affectation prioritaire dans les classes terminales de lycées et dans les classes préparatoires aux grandes écoles, affectation dans l'enseignement supérieur.

La SAGES est un syndicat totalement indépendant et a-politique. Fondé en 1996, il n'est donc pas un syndicat généraliste d'origine ouvrière. Sa création fait suite au constat de l'abandon de fait de la défense des spécificités et du respect du statut des professeurs agrégés, et en particulier des PRAG par la plupart des grandes centrales syndicales, au profit d'autres corps d'enseignants plus

nombreux et plus porteurs en terme d'effectifs et de ressources syndicales.

Le SAGES est membre de la Fédération Autonome de l' Education Nationale (FAEN) dont il partage les valeurs d' indépendance et de respect mutuel de ses membres. Il lui reverse une cotisation annuelle dont le montant varie en fonction des effectifs du syndicat.

Note 40 - Fonds associatifs et réserves

Fonds propres

Les fonds propres du SAGES sont exclusivement constitués par la trésorerie, c'est -à-dire par le compte ouvert à la Banque Postale.

Note 43 - Dettes

Le SAGES n'est redevable d'aucune dette, et il n'a contracté aucun emprunt.

Note 50 - Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation du SAGES sont exclusivement constitués des cotisations de ses membres et de dons de personnes physiques sympathisantes.

Le SAGES, dont l'indépendance absolue est une préoccupation majeure, ne reçoit aucune subvention gouvernementale ou de quelque personne morale que ce soit. Il n'accepte pas non plus de publicité à caractère commerciale dans ses publications.

Note 60 - Autres informations

DECHARGES DE SERVICES

Le SAGES reçoit des " décharges de services " (temps alloué aux responsables syndicaux par l'Education Nationale pour effectuer leur travail syndical) proportionnellement à ses résultats électoraux.

Pour l'année scolaire 2015 - 2016, elles représentent au total 3,0586 équivalents temps plein (ou service complet), soit un montant supérieur à celui de l'année précédente du fait des résultats aux élections professionnelles de novembre 2014.

Il est à noter que, comme pour l'aspect financier, une partie de ces décharges est réversée à la FAEN, puisque chaque syndicat membre contribue au fonctionnement de la fédération, qui ne reçoit pas directement de moyens de fonctionnement.

L' évaluation financière des décharges attribuées au SAGES pour l'année 2015 est de 131.232 €.

Les décharges syndicales propres au SAGES sont réparties entre les responsables syndicaux par le bureau du SAGES en fonction de leur contribution à l'activité du syndicat.

PERSONNEL SALARIE

Le SAGES ne salarie pas de personnel.



AVANTAGES DIVERS DES MEMBRES DU BUREAU DU SAGES

Les membres du bureau du SAGES ne reçoivent conformément aux statuts du syndicat aucun avantage particulier pour l'exercice de leurs fonctions. Bien que la possibilité juridique leur en soit donnée, ils ont renoncé pour l'exercice 2015 au remboursement de leurs frais personnels engagés pour le compte du syndicat..



Détail des postes

Note 35 - Divers

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
DISPONIBILITÉS		
BANQUE POSTALE	5 494	6 554
Total	5 494	6 554
Total Divers	5 494	6 554

Note 40 - Fonds associatifs et réserves

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
RÉSERVES		
FONDS DE RESERVE	6 554	7 165
Total	6 554	7 165
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		
Résultat de l'exercice	-1 060	-610
Total	-1 060	-610
Total Fonds associatifs et réserves	5 494	6 554

Note 50 - Produits d'exploitation

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation (1) - (2)	% de variation (1) - (2)
COTISATIONS				
COTISATIONS SAGES	2 210	2 900	-690	-23,79
Total	2 210	2 900	-690	-23,79
DONS				
DONS	70	70	0	
Total	70	70		
Total Produits d'exploitation	2 280	2 970	-690	-23,23

Note 51 - Charges d'exploitation

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation (1) - (2)	% de variation (1) - (2)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES				
<i>ACHATS D'ÉTUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES</i>		1 011	-1 011	-100,00
FRAIS D'IMPRESSION " MESSAGES"		137	-137	-100,00
FRAIS ORGANISATION ELECTIONS CAPN		873	-873	-100,00
<i>ACHATS NON STOCKÉS DE MATIÈRES ET FOURNITURES</i>	225	159	67	42,01
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	107	40	67	166,83
HEBERGEMENT SITE INTERNET	119	119	0	
<i>LOCATIONS</i>		150	-150	-100,00
LOCATION SALLE FONDATION DANOISE		150	-150	-100,00
<i>A reporter</i>	225	1 319	-1 094	-82,91

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	Variation (1) - (2)	% de variation (1) - (2)
<i>Report</i>	225	1 319	-1 094	-82,91
DÉPLACEMENTS, MISSIONS ET RÉCEPTIONS	538	719	-181	-25,24
FRAIS DE TRANSPORT SAGES D.ROYNARD		719	-719	-100,00
FRAIS DE DEPLACEMENT V.HERMANT	251		251	
FRAIS DEPLACEMENT P.JACQUIN	159		159	
FRAIS DE TENUE BUREAU PARIS	127		127	
FRAIS POSTAUX ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	1 327	1 375	-48	-3,50
AFFRANCHISSEMENTS	1 327	1 375	-48	-3,50
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS	70	167	-97	-57,86
FRAIS DE TENUE DU COMPTE CCP	41	65	-24	-36,50
LOCATION BOITE POSTALE SAGES	29	102	-73	-71,54
Total	2 160	3 580	-1 420	-39,66
AUTRES CHARGES				
COTISATIONS FAEN	1 180		1 180	
Total	1 180		1 180	
Total Charges d'exploitation	3 340	3 580	-240	-6,71